

OBJET DE L’APPEL À PARTICIPATION

En 2019, l’AFTM accroît sa présence en régions avec la création d’un nouveau rendez-vous annuel ouvert à tous nos membres : la Convention de l’AFTM. Pour la première édition, nous inviterons nos adhérents des cinq coins de France à se rejoindre à **Marseille le 6 juin** pour une journée d’échanges et de networking sur le thème suivant : « Vis ma vie de voyageur d’affaires ».

A cette occasion, nous réalisons un **appel à participation pour vous permettre d’intervenir pendant l’événement**. Sous la direction de Julie Panadero, animatrice de cette journée en sa qualité de Déléguée régionale adjointe AFTM - PACA, nous **proposons aux cabinets de consulting, indépendants, journalistes et autres experts du secteur de participer aux deux sessions d’échanges prévues lors de cette journée**.

- **DESCRIPTIF DES SESSIONS D’ÉCHANGES**

1 – Session n°1

Cette première session d’échanges se déroulera en matinée et aura pour objectif d’aborder la **gestion des aléas et des complications qui peuvent jaloner le parcours d’un voyageur d’affaires** (avant, pendant et après son déplacement).

Julie Panadero réalisera une introduction sur l’objectif de l’atelier et le choix des thématiques puis invitera les participants à échanger entre eux sur leurs pratiques et leurs idées autour de plusieurs sujets qui se matérialiseront par des tables thématiques (ex : préparation du voyage, système d’approbation, open-booking, bleisure, sécurité des données...). L’idée est de partir d’un **problème vécu par le voyageur ou le travel manager pour identifier les solutions possibles**.

Nous souhaitons vous faire appel pour être **modérateurs sur une ou plusieurs tables**. Votre rôle sera de **coordonner les échanges** des tables qui vous auront été attribuées en apportant votre **vision d’expert** (pas de discours commercial), **d’animer les discussions** puis de **restituer** à l’ensemble de la salle **les résultats** des tables. La répartition des consultants sur chaque table se fera par l’AFTM.

2 – Session n°2

Cette seconde session d’échanges se déroulera après le déjeuner et aura pour objectif d’aborder les **innovations et tendances** (actuelles et à venir) **pour améliorer, voire révolutionner, le parcours d’un voyageur d’affaires** (avant, pendant et après son déplacement). Cette partie se déroulera sous forme de **pitches** qui seront suivis de temps d’échanges rapides avec les participants sous forme de **questions/réponses** pendant 6/7 minutes suite à chaque pitch.

APPEL À PARTICIPATION – CONVENTION DE L’AFTM

Plusieurs thématiques, définies par Julie Panadero et l’AFTM, vous seront communiquées en amont de l’événement. Le Jour J, chaque candidat se verra attribuer une des thématiques et devra **pitcher pendant 8 minutes** sur son sujet en ayant à l’esprit les questions suivantes :

- Comment définir la thématique ? Qu’englobe-t-elle ?
- Quelles sont les applications possibles (existantes ou non) de la thématique aux déplacements d’affaires ? Citer des exemples.
- Comment s’intègre-t-elle aux systèmes utilisés à l’heure actuelle dans les entreprises (intégration aux outils travel, aux politiques voyages...) ?

- **DÉTAILS DES CANDIDATURES & BÉNÉFICES OFFERTS**

Chaque candidat peut proposer la présence de **3 personnes maximum** sur cet événement. Dans le cas d’une candidature proposant 2 ou 3 personnes, l’AFTM pourra toutefois être amenée à confirmer la présence d’une seule personne selon le nombre de candidatures qui auront été reçues.

Les **bénéfices offerts** aux candidats sélectionnés seront les suivants :

- Coordonnées et logo sur l’ensemble des supports de communication de l’événement (invitations, relances, publications sur les réseaux sociaux) ;
- Sous réserve d’acceptation expresse des participants lors de leur inscription à l’événement, le candidat pourra recevoir les coordonnées des participants ;
- Visibilité importante avant, pendant et après l’événement auprès de la communauté de l’AFTM (logo dans la vidéo de l’événement en ligne sur notre site web et partagée sur nos réseaux sociaux, articles dans notre newsletter mensuelle et sur notre site web, etc.).

Compte tenu de ces différents avantages, aucune rémunération n’est proposée.

Aucun frais, notamment de déplacement, ne sera pris en charge par l’AFTM.

Pour candidater, merci de nous faire parvenir par e-mail à l’adresse evenementiel@aftm.fr avant le 7 mai 2019 un document indiquant :

- Une présentation brève de votre structure ou activité (votre légitimité) ;
- Une présentation individuelle du ou des personnes envisagé(s).